MAX VAUCHÉ

Chocolatier Créateur

Nos Ballotins

Ganaches et pralinés sur 2 niveaux

Ballotin 24 bonbons	21,55€	190g
Ballotin 40 bonbons	36,30€	320g
Ballotin 64 bonbons	57,85€	510g
Ballotin 80 bonbons	72,60€	640g
Ballotin 104 bonbons	94,10€	830g

Nos Coffrets

Coffret Luxe*

Croustimax, Cailloux de Sologne, Pâtes de fruits, Frivolités, Fritures sèches, Larmes du Cerf®, Orangettes, Bonbons de Chocolat

Dimensions : 22 x 22 cm

85,75€ TTC 670g

Coffret de Noël*

Fritures de Noël, Bonbons de Chocolat, Larmes du Cerf®, Sujets en Chocolat

Dimensions : 11 x 11 cm

19,20€ TTC 150g

Coffret Prestige*

Frivolités, Rocaillons, Crousti Spéculoos, Bonbons de Chocolat, Croustimax mélangé, Guimauves, sujets en Chocolat

Dimensions : 19 x 19 cm

51,85€ TTC 405g

* Coloris selon disponibilité

Nos Moulages et Créations

Chocolat Noir, Lait, Blanc

Petit Père Noël

Hauteur : 12 cm

6,60€ TTC 55g

Père Noël Moto

Hauteur : 11 cm

12,00€ TTC 100g

Sapin Étoile

Hauteur : 15 cm

12,00€ TTC 100g

Bonhomme

Hauteur : 10 cm

8,40€ TTC 70g

Renne sous la neige

Hauteur : 14 cm

10,75€ TTC **80g**

Pingouin ski

Hauteur : 17 cm

24,80€ TTC **185g**

Père Noël

Hauteur : 18 cm

23,45€ TTC **175g**

Joyeuses Fêtes Praliné
Coque garnie de Praliné
Hauteur : 17 cm
19,50€ TTC 150g

Tablette Joyeuses Fêtes
Longueur : 16 cm
7,35€ TTC 70g

Carré Sapin
Dimensions : 11 cm x 11 cm
10,50€ TTC 100g

Carré Joyeuses Fêtes
Plaque avec bonbons de Chocolat assortis
Dimensions : 11 cm x 11 cm
9,60€ TTC 80g

Sucre d'orge

Longueur : 16 cm

5,25€ TTC 50g

COLORANTS ALIMENTAIRES 100% NATUREL COLORANTS ALIMENTAIRES

Boule de Noël

Enrobée de noix de coco

Hauteur : 10cm

9,65€ TTC 70g

Trio de Noël

Mini mendiants, Larmes du Cerf®,
Frivolités, Cailloux, Fritures de Noël

Longueur : 20cm – Hauteur : 9cm

24,10€ TTC 180g

Nos gourmandises

Tranches d'Orange
Tranches d'orange confites
Dimensions 11 x 11 cm
15,45€ TTC 125g

Mélange d'Orange
Tranches d'orange confites et orangettes
Dimensions 11 x 11 cm
26,65€ TTC 270g

Orangettes
Écorces d'orange confites
Dimensions 11 x 11 cm
16,50€ TTC 150g

Truffes
Dimensions : 11 x 11 cm
21,10€ TTC 190g

Marrons Glacés
Dimensions : 15 x 13 cm
42,00€ TTC 240g

Pâtes de fruits
Dimensions 11 x 11 cm
12,75€ TTC 170g

Nos cadeaux de table

Casse-noisette
Longueur : 14 cm
3,00€ TTC 25g

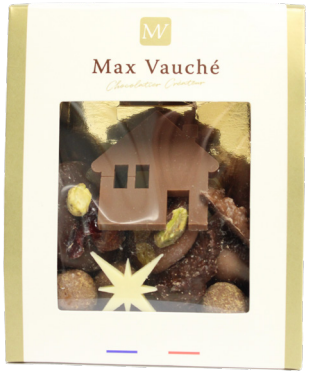

Étui gourmand
Assortiment de Croustispéculoos, Croustimax, Rocaillons, Frivolités, Mini–mendiants, Sujets en Chocolat.
Hauteur : 11 cm
14,80€ TTC 150g

Verrine de Noël
Croustimax et Sujets en Chocolat
Hauteur : 7 cm
5,05€ TTC 35g

Mendiant Gourmand
Dimensions : 11 x 11 cm
8,15€ TTC 60g

Fritures de Noël
Chocolat Noir, Lait et Blanc
Dimensions : 8 x 7 cm
11,90€ TTC 150g

INFORMATIONS GOURMANDES

- CROUSTIMAX :
  Billes de céréales soufflées enrobées de Chocolat Noir, Lait, Blanc.

- CROUSTI SPÉCULOOS :
  Billes de crème de spéculoos enrobées de Chocolat au Lait et éclats de spéculoos.

- ORANGETTES : Bâtonnets d'oranges confites enrobés de Chocolat Noir.

- FRITURE DE NOËL :
  Chocolat Noir 60%, Lait, Blanc.

- ROCAILLONS :
  Amandes grillées en bâtonnets enrobées de Chocolat Noir ou Lait.

- FRIVOLITÉS :
  Feuilletine enrobée de Chocolat Noir, Lait, Blanc.

- LARMES DU CERF® :
  Amandes caramélisées enrobées de chocolat praliné et poudrées de sucre glace.

- CAILLOUX :
  Noisettes enrobées de chocolat.

- MINI-MENDIANTS :
Chocolat, fruits secs et confits.

- BRINDILLES DE SOLOGNE :
Chocolat, fruits secs et confits.

Tous nos produits sont réalisés dans un atelier utilisant des fruits à coques, œufs, lait, sésame et céréales (gluten)

Produits Artisanaux, le poids peut sensiblement varier. Photos non contractuelles.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE/ENTREPRISE - MAX VAUCHÉ PRODUCTION

I - PORTÉE, OPPOSABILITÉ

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande.

Elles prévalent sur les conditions d'achat sauf acceptation formelle et écrite de la Société. Toute condition contraire opposée par le client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

II – COMMANDE

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité et les références des produits vendus ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement.

Les commandes ne sont définitives, même lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou employés vendeurs, que lorsqu'elles ont été acceptées et confirmées par écrit par la Société.

Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour le client acceptation des conditions de vente de la Société, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de la Société.

III- PRIX ET CONDITIONS

Les prix sont exprimés en euros (€) et s'entendent Hors Taxes (H.T.). La TVA s'y ajoutant sera celle qui est applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Les offres écrites de la Société ne sont valables que pour une réponse immédiate. Les tarifs sont modifiables sans préavis, même en cours d'exécution d'une commande à livraisons fractionnées. Les prix s'entendent pour les unités d'emballage définies par la Société.

Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués au client.

Conformité loi EGALIM 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.443-4 du Code de commerce et aux lignes directrices de la DGCCRF sur la prise en compte des « indicateurs » dans la chaîne contractuelle du 27 juillet 2020, il est précisé que les tarifs ont été élaborés en tenant compte notamment du prix d'achat des matières premières agricoles qui entrent dans la composition des produits. La société s'approvisionne en matières premières agricoles issues soit du marché français soit international auprès de tiers (courtier, coopérative etc..). Les relations avec ces tiers font l'objet de contrats écrits, qui ne rentrent pas ou ne sont pas soumis aux dispositions de l'article L.631-24 du Code rural et de la pêche maritime. Il est donc rappelé qu'en tant que deuxième voire troisième acheteur des matières premières composant les produits, la société n'a pas connaissance des indicateurs retenus par les tiers en question auprès de leurs propres fournisseurs/producteurs. Le prix des matières payé aux tiers concernés évolue périodiquement selon les stipulations contractuelles qui sont protégées par le secret des affaires. Il est cependant fait référence aux indicateurs matières premières suivants : - Pour le cacao en £/T : Source : Mintec COCOA bean London Ice (COCLB) - Pour les produits laitiers -> cours de la poudre de lait 26% MG : Source : cotation ATLA - Pour le sucre : Prix du sucre cristal # source Agridata. Les autres MPA entrant dans la composition des produits sont exclus du champ d'application de l'article L.441-1-1 du code de commerce au titre du décret 2021-1426 du 29 octobre 2021. Ainsi, les prix d'achat de nos produits sont élaborés en partie en fonction du prix des matières premières agricoles entrant dans leur composition qui est négocié à l'amont par les tiers concernés en tenant compte le cas échéant d'une hypothèse (tendance) d'évolution des indicateurs retenus. Concrètement, les tarifs ont donc été définis afin d'intégrer : (i) le coût des matières premières agricoles entrant dans la composition des produits, (ii) l'ensemble des autres charges (le coût des MPA ne comptant que pour partie dans le coût de revient des produits) et (iii) la marge nécessaire pour permettre à la société de continuer à investir.

Conformément aux dispositions du nouvel article L.441-1-1, I, 3° du Code de commerce, le tarif ayant évolué par rapport à l'année précédente, la société a décidé d'utiliser l'option 3 et ainsi de prévoir l'intervention d'un tiers indépendant, chargé de certifier, dans l'hypothèse où la négociation commerciale donnerait lieu à l'établissement d'une convention écrite, que celle-ci n'a pas porté sur la part de cette évolution qui résulte de celle du prix des matières premières agricoles ou des produits transformés composés de plus de 50 % de matières premières agricoles entrant dans la composition des Produits.

IV- CONDITIONS DE PAIEMENT

Les marchandises sont vendues payables au siège de la Société, sans que les traites ou autre moyen de paiement n'opèrent ni novation, ni dérogation.

Sauf conditions particulières stipulées par écrit sur la facture, les marchandises sont payables à réception de facture.

La mise à disposition des marchandises constitue le fait générateur de la facturation. Les termes de paiement ne peuvent être retardés pour quelque motif que ce soit, même litigieux.

Sans préjudice de l'application de la clause résolutoire stipulée ci-après tout retard de paiement entraîne de plein droit au bénéfice du vendeur et à son seul choix :

- l'application d'intérêts de retard calculés au taux annuel de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (conformément à l'article L 441-6 du code de commerce). Dans le cas où les frais réels de recouvrement exposés sont supérieurs à 40 euros, les frais réels exposés ainsi qu'une indemnité fixe de 20% de leur montant, complété des frais financiers, sera à la charge du débiteur. En cas de contentieux, tous les frais seront à la charge du débiteur.
- l'exigibilité immédiate et anticipée de tout l'encours du client.
- la suspension de la livraison des commandes en cours.
- la modification par le vendeur des conditions particulières de paiement éventuellement consenties.

L'acheteur s'interdit d'appliquer des retenues, pénalités et compensations de toute nature sur les sommes dues par sa commande initiale, sauf transaction écrite entre nous, qui le cas échéant peut donner lieu à un avoir.

Le vendeur est expressément dispensé de notifier préalablement au client la mise en œuvre de chacune de ces dispositions et ceci, par dérogation expresse aux articles 1146 et 1153 du Code Civil, le simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et de relance constatant le retard de paiement sans autre précision, autorisant le vendeur à recouvrir à chacune de ces dispositions sans autre avis.

De plus, en cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la Société qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garanties (ou d'un règlement comptant ou d'un règlement par traite payable à vue) avant l'exécution des commandes reçues.

L'octroi au client du bénéfice des conditions particulières est effectué à la seule discrétion de la Société qui se réserve le droit à tout moment et pour tout motif notamment d'ordre financier, de les modifier. Aucun escompte pour règlement anticipé n'est accepté.

V- CONDITIONS DE LIVRAISON

Les marchandises sont vendues sortie site de production ou dans l'une des boutiques « Max Vauché ». Et pour toute dérogation précisée sur la facture il sera fait référence à l'incoterm (version CCI 2010) retenu entre les parties qui précisera le moyen de transport et de conservation adapté aux marchandises durant les opérations de transit. Des frais de transport seront éventuellement à prévoir sur le devis.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont notamment en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de la Société ; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie, et la Société ne peut en aucun cas être tenue à une indemnité quelconque en cas de retard ou de non- livraison.

Le destinataire des marchandises s'engage au moment de la réception des colis et en présence du livreur à :

- Vérifier l'état et la quantité des marchandises reçues (nombre de colis reçus par rapport au nombre de colis figurant sur le bon de transport)
- Formuler impérativement en cas d'avarie ou de manquant des réserves claires et précises sur le récépissé de transport, en apposant le cachet commercial de l'entreprise et la signature de la personne qui réceptionne en même temps que la date et heure de livraison. Le texte « sous réserve de déballage » ne sera pas recevable.
- Aviser la Société par oral ou par écrit de l'avarie ou des manquants dans un délai de trois jours à compter de la réception à l'adresse email suivante commande@maxvauche-chocolatier.com ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Chocolaterie MAX VAUCHE – 2 rue des Albizias – 41700 LE CONTROIS EN SOLOGNE.

La société n'accepte aucun retour de marchandise sans l'avoir préalablement autorisé et en aucun cas les commandes spéciales. Le client est seul responsable des conditions de réception, stockage et mise en vente des produits. Les rendus de marchandise acceptés et non imputables à la Société subiront dans tous les cas une minoration au moins égale à 30 % de la valeur de facturation. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client. Toute reprise acceptée par la Société entraînera l'établissement d'un avoir au profit du client, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés ; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour le client des acomptes qu'il aura versés.

- Les réclamations sur les vices, pertes ou avaries non apparentes doivent être formulées de la même façon dans les 48 heures ouvrés de l'arrivée des marchandises au lieu de livraison. Elles mentionneront les références figurant sur la facture et le n° de lot du produit. Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à la Société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

A défaut du respect de ces prescriptions les marchandises seront réputées avoir été acceptées par le client.

La Société pourra différer, suspendre ou annuler toute livraison si le client n'est pas à jour de ses obligations envers la Société, quelle qu'en soit la cause. Les obligations de la Société seront suspendues de plein droit et sans pénalités, et notre responsabilité dégagée, en cas de survenance d'évènements rendant impossible l'exécution de nos obligations.

VI- RESERVE DE PROPRIÉTÉ

La Société se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoires, nonobstant le paiement d'acomptes ou l'acceptation d'effets de commerce.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison des marchandises, des risques de perte ou de détérioration ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. Le client s'engage à souscrire une assurance garantissant ces risques à compter de la livraison.

À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la totalité du prix pourra alors être exigible et la Société pourra alors revendiquer tout ou partie des marchandises livrées ou se prévaloir de la résiliation de plein droit du contrat conformément aux dispositions de l'article IV des présentes pour manquement d'une partie à ses obligations.

À titre de dommages-intérêts, tout acompte déjà versé par le client sera conservé par la Société.

VII- OBLIGATION DU CLIENT REVENDEUR

Le client s'engage à respecter l'étiquetage, la présentation, les conditions de stockage et de conservation des produits « MAX VAUCHÉ » dont il garantit à MAX VAUCHÉ PRODUCTION la conformité à la règlementation en vigueur.

Aucune publicité sur les produits « MAX VAUCHÉ » ne pourra être effectuée sans l'accord de MAX VAUCHÉ PRODUCTION ; toute maquette publicitaire où apparaitrait le logo ou la marque « MAX VAUCHÉ » devra être validée par écrit par MAX VAUCHÉ PRODUCTION.

MAX VAUCHÉ PRODUCTION ne saurait être tenue responsable des dommages indirects subis par le client, concernant la commercialisation des produits « MAX VAUCHÉ », sauf faute grave de MAX VAUCHÉ PRODUCTION. Les réclamations remplissant ces conditions ne pourront donner lieu qu'au remplacement des produits défectueux ou à un avoir correspondant à la valeur des produits, à l'exclusion de toute autre indemnité.

VII- CLAUSE RESOLUTOIRE

Toute clause contraire figurant dans les conditions d'achat de nos clients est réputée nulle et de nul effet vis-à-vis de la Société.

VIII- ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le droit français sera seul applicable.

A défaut de conciliation amiable entre les parties, tout différend relatif à la formation, la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV et de tout contrat conclu entre la Société et le client sera soumis exclusivement au Tribunal de Commerce de Blois (Loir et Cher, France).

MAX VAUCHÉ

Chocolatier Créateur

ESPACES DE VENTE

— CONTRES —

Boutique — Choco'bar

2, rue des Albizias
41700 LE CONTROIS EN SOLOGNE

— TOURS —

Boutique

20, Place de la Résistance
37000 TOURS

— BLOIS —

Boutique

50, rue du Commerce
41000 BLOIS

— BRACIEUX —

Visites Guidées — Boutique
Ateliers — Choco'bar

22, Les Jardins du Moulin
41250 BRACIEUX

— VENDÔME —

Boutique
21, Rue du Change
41100 Vendôme

— CONTACTS —

commande@maxvauche-chocolatier.com
07 83 91 42 78

SASU AU CAPITAL DE 985 900 € — RCS BLOIS 79380169 — FR 637 938 01 069

MAX VAUCHÉ
Chocolatier Créateur

BON DE COMMANDE NOËL – TARIF CSE 2025

Date :

Entreprise :

Max Vauché Production - Siret 79380106900048 – N° TVA CEE : FR 6379380169

COORDONNÉES CLIENT

Nom /Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

PRODUIT	DÉSIGNATION	POIDS	CHOCOLAT	PRIX PUBLIC TTC	PRIX TTC - 15% REMISÉ	QUANTITÉ	SOUS TOTAL
NOS BALLOTINS ET COFFRETS							
	BALLOTIN	190g	24 bonbons	21,55 €	18,32 €		
		320g	40 bonbons	36,30 €	30,86 €		
		510g	64 bonbons	57,85 €	49,17 €		
		640g	80 bonbons	72,60 €	61,71 €		
		830g	104 bonbons	94,10 €	79,99 €		
	COFFRET DE NOËL	145g	Assortiment	19,20 €	16,32 €		
	COFFRET PRESTIGE	405g	Assortiment	51,85 €	44,07 €		
	COFFRET LUXE	670g	Assortiment	85,75 €	72,89 €		
NOS MOULAGES ET CRÉATIONS							
	SAPIN ÉTOILE	100g	Noir	12,00 €	10,20 €		
			Lait				
			Blanc				
	PETIT PÈRE NOËL	55g	Noir	6,60 €	5,61 €		
			Lait				
			Blanc				
	PÈRE NOËL MOTO	100g	Noir	12,00 €	10,20 €		
			Lait				
			Blanc				
	BONHOMME	70g	Noir	8,40 €	7,14 €		
			Lait				
	PINGOUIN SKI	185g	Mélangé	24,80 €	21,08 €		
	RENNE SOUS LA NEIGE	80g	Noir	10,75 €	9,14 €		
			Lait				

PRODUIT	DÉSIGNATION	POIDS	CHOCOLAT	PRIX PUBLIC TTC	PRIX TTC -15% REMISÉ	QUANTITÉ	SOUS TOTAL
	PÈRE NOËL	175g	Mélangé	23,45 €	19,93 €		
	JOYEUSES FÊTES PRALINÉ	180g	Noir	19,50 €	16,58 €		
			Lait				
	TABLETTE JOYEUSES FÊTES	70g	Mélangé	7,35 €	6,25 €		
	CARRÉ SAPIN	100g	Noir	10,50 €	8,93 €		
			Lait				
	CARRÉ JOYEUSES FÊTES	80g	Noir	9,60 €	8,16 €		
			Lait				
	SUCRE D'ORGE	50g	Noir	5,25 €	4,46 €		
			Lait				
	BOULE DE NOËL	70g	Noir	9,65 €	8,20 €		
			Lait				
	TRIO DE NOËL	180G	Noir	24,10 €	20,49 €		
			Lait				
NOS GOURMANDISES DE NOËL							
	TRANCHES D'ORANGE	125g	Noir	15,45 €	13,13 €		
	ORANGETTES	150g	Noir	16,50 €	14,03 €		
	MÉLANGE D'ORANGE	270g	Noir	26,65 €	22,65 €		
	TRUFFES	190g	Assortiment	21,10 €	17,94 €		
	PÂTES DE FRUITS	170g		12,75 €	10,84 €		
	MARRONS GLACÉS 12 pièces	240g		42,00 €	35,70 €		
	FRITURES DE NOËL	150g	Mélangé	11,90 €	10,12 €		

NOS CADEAUX DE TABLE

PRODUIT	DÉSIGNATION	POIDS	CHOCOLAT	PRIX PUBLIC TTC	PRIX TTC -15% REMISÉ	QUANTITÉ	SOUS TOTAL
	VERRINE DE NOËL	35g	Assortiment	5,05 €	4,29 €		
	PETIT CASSE NOISETTE	25g	Noir	3,00 €	2,55 €		
			Lait				
			Blanc				
	MENDIANT NOËL	60g	Noir	8,15 €	6,93 €		
			Lait				
	ÉTUI GOURMAND	150g	Noir	14,80 €	12,58 €		
			Lait				
			Blanc				
						Total TTC Remisé	

Date limite de commande : 10 jours avant la date de livraison souhaitée

Commentaires :

Date de la commande:
Date de livraison souhaitée:

Merci de retourner ce bon de commande à Max Vauché Production 22, les Jardins du Moulin 41250 BRACIEUX
Tél : 02 54 46 07 96 e-mail : commande@maxvauche-chocolatier.com